

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 02/12/2024 - 8703 - 2016 B 01630 - 824 092 282 - Aalberts integrated piping systems
SAS

Aalberts Integrated Piping Systems
Société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 €
Siège social : 46, rue de l'Industrie, 45550 Saint-Denis de l'Hôtel
824 092 282 RCS ORLEANS
(la « Société »)

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2024

MINUTES
OF THE SOLE SHAREHOLDER DECISIONS
DATED OCTOBER 31ST 2024

Le 31 octobre 2024
On October 31st, 2024,

M. Arno MONINCX représentant la société AALBERTS LYON SARL, associée unique de la Société a signé le présent procès-verbal à l'effet de prendre acte de ses décisions prises sur l'ordre du jour suivant :

Mr. Arno MONINCX representing AALBERTS LYON SARL, sole shareholder of the company Aalberts Integrated Piping Systems SAS (the "Company") has signed these minutes in order to take note of his decisions taken on the following agenda:

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la fin du mandat de M. André In Het Veld en qualité de Président de la Société ;
- Fin du mandat de Directeur Général et Nomination de M. Roeland VOERMANS en qualité de Président de la Société
- Nomination de M. Geoffroy CHOTARD en qualité de Directeur Général de la Société et confirmation de son contrat de travail ;
- Fin du mandat de Directeur Général de la Société de M. Robert STOUWDAM ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AGENDA

- *Acknowledgment of the end of the mandate of Mr. André IN HET VELD as President of the Company;*
- *End of the mandate as Managing Director and appointment of Mr. Roeland VOERMANS as President of the Company;*
- *Nomination of Mr. Geoffroy CHOTARD as General Manager of the Company and confirmation of his employment agreement;*
- *End of the mandate of Mr Robert STOUWDAM as General Manager of the Company*
- *Powers for formalities.*

PREMIERE DECISION

FIRST DECISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur André IN HET VELD de son mandat de Président avec effet en date de ce jour en le déliant de tout préavis, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société et en remplacement du Président démissionnaire, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

The sole shareholder, taking note of the resignation of Mr. André IN HET VELD from his mandate as President with effect as from today by releasing him from any notice requirement, decides to appoint as new President of the Company and in replacement of the resigning President for an indefinite term, as from today:

Monsieur Roeland VOERMANS,
Né le 26 janvier 1972 à Etten-Leur, Pays-Bas
De nationalité néerlandaise,
Domicilié Molenas 16 4873 HL Etten-Leur, Pays-Bas,

*Mr. Roeland VOERMANS,
Born on 26 janvier 1972 à Etten-Leur, Pays-Bas
De nationalité néerlandaise,
Domicilié Molenas 16 4873 HL Etten-Leur, Pays-Bas,*

Le Président aura tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société conformément aux dispositions légales applicables et aux stipulations des statuts de la Société.

The President will have full powers to act in the name and on behalf of the Company in accordance with the applicable legal provisions and the provisions of the Company's articles of association.

L'associée unique décide que le Président ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions.

The sole shareholder decides that the President will not be remunerated for his duty.

L'associée unique prend aussi acte que du fait de sa nomination comme Président le mandat de Directeur Général de M. Roeland VOERMANS a pris fin à cette occasion.

The sole shareholder also notes that, as a result of his appointment as Chairman, the term of office of Mr Roeland VOERMANS as Managing Director has terminated.

DEUXIEME DECISION

SECOND DECISION

Sur proposition du nouveau Président, l'associée unique, décide de nommer Monsieur Geoffroy CHOTARD, en qualité de Directeur Général et ce pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

On the new President's proposal, the sole shareholder resolves to appoint Mr. Geoffroy CHOTARD as Managing Director for an indefinite period with effect from today.

Monsieur Geoffroy CHOTARD,
Né le 26 décembre 1984 à Sablé sur Sarthe (72300)
De nationalité française
Domicilié 314, rue du Chêne, Maillard, 45770 Saran, France

*Mr. Geoffroy CHOTARD,
Born on December 26, 1984, in Sablé sur Sarthe (72300)
Of French nationality
Residing 314, rue du Chêne, Maillard, 45770 Saran, France*

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Geoffroy CHOTARD bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président pour représenter la société vis-à-vis des tiers.

In his capacity as Managing Director, Mr. Geoffroy CHOTARD will have the same powers as the President to represent the company towards third parties.

Par exception, dans ses rapports avec l'associée unique ou les associés, ainsi qu'avec le Président, le Directeur général, ne peut, sans y être autorisé par le Président, réaliser les opérations suivantes :

- ✓ Dépenses d'investissement ou cessions supérieures à 100 K€
- ✓ Décisions stratégiques, y compris les start-ups, les désinvestissements, les coentreprises ou les acquisitions d'entreprises
- ✓ Émission d'actions, apport, fusion, modification des statuts
- ✓ Divulgarion d'informations confidentielles à du personnel non autorisé, à des tiers, à la presse ou aux médias sociaux (les tiers incluent les banques et les auditeurs, sauf dans le cours normal des affaires ou notamment requis par la loi)
- ✓ Nominations et modifications des pouvoirs externes des subordonnés
- ✓ Paiements uniques ou virements bancaires autres qu'à des sociétés du groupe dépassant 2 millions d'euros
- ✓ Tous les contrats bancaires ou de financement, y compris les dérivés de devises, d'intérêts et de métaux ou les accords de couverture
- ✓ Ouverture ou fermeture de comptes bancaires
- ✓ Fournir une garantie financière ou de paiement ou toute autre forme de sûreté ou de garantie supérieure à 100 K€ par an
- ✓ Paiements anticipés à des fournisseurs dépassant 100 000 euros sans recevoir de garantie bancaire en garantie de ce paiement anticipé
- ✓ Impossibilité d'assurer le crédit des clients pour les nouvelles commandes supérieures à 100 000 euros
- ✓ Achat auprès d'un fournisseur qui n'a pas d'assurance responsabilité du fait des produits adéquate (y compris les rappels)
- ✓ Modification ou résiliation de l'assurance dommages matériels, de l'assurance contre les pertes d'exploitation, de l'assurance responsabilité civile générale et de l'assurance du fait des produits et de l'assurance-crédit
- ✓ Modification ou conclusion d'un contrat client lorsque la valeur totale du contrat dépasse 1 million d'euros par an, autonome ou par groupe
- ✓ Modification ou conclusion d'un contrat accordant une exclusivité de plus de 2 ans au client
- ✓ Sauf pour les clients OEM : modification ou conclusion d'un contrat accordant des ventes « MDD » au client (pas de marque propre sur le produit et le sac)
- ✓ Modifier ou conclure un contrat client lorsque des produits ou des services sont considérés comme à double usage ou lorsque le client (propriétaire du) client fait l'objet de sanctions économiques de l'UE, de l'ONU ou des États-Unis
- ✓ Modification ou conclusion d'un contrat de fournisseur lorsque la valeur totale du contrat dépasse 10 millions d'euros par an, autonome ou groupé

- ✓ Augmenter l'engagement de couverture des matières premières existant de plus de 3 mois
- ✓ Modifier ou conclure un contrat/engagement de conseil lorsque la valeur totale du contrat dépasse 100 000 euros par an
- ✓ Modifier ou conclure un contrat de fournisseur ou de prestataire de services lorsqu'un conflit d'intérêts potentiel peut survenir, comme mentionné dans le Code de conduite
- ✓ Modifier ou conclure un contrat externe relatif à des biens immobiliers et immobiliers et excédant 100 K€ ou un an (ces contrats comprennent l'achat, la vente et la location ou la location de terrains et de bâtiments)
- ✓ Accepter des pénalités ou des dommages indirects (y compris le manque à gagner) supérieurs à 100 000 euros par an dont la responsabilité n'est pas couverte par l'assurance
- ✓ Engager une action en justice ou des transactions judiciaires dépassant 100 000 euros
- ✓ Réception d'une demande ou d'une procédure pour dommages et intérêts supérieurs à 100 K€
- ✓ Prise en charge des frais individuels des directeurs généraux

Par ailleurs, les pouvoirs du Directeur Général en matière de paiement devront être conformes à la charte des autorisations et délégations bancaires de la Société avec double signature en fonction des seuils et des tiers et il devra respecter la charte d'autorisation des engagements en place dans la Société.

However, in its relations with the sole shareholder or the shareholders, as well as with the President, the Managing Director's may not, without authorization from the President, carry out the following operations:

- ✓ *Capital expenditures or disposals exceeding EUR 100K*
- ✓ *Strategic decisions incl. start-ups, divestments, joint-ventures or acquisitions of companies*
- ✓ *Issue shares, contributions, merger, amending articles of association*
- ✓ *Disclosure confidential information to unauthorised staff, third parties, press or social media (third parties include banks and auditors unless in normal course of business or notably required by law)*
- ✓ *Appointments and amending external powers of direct subordinates*
- ✓ *Single payments or bank transfers other than to group companies exceeding EUR 2 millions*
- ✓ *All banking or financing agreements including currency, interest and metal derivatives or hedging agreements*
- ✓ *Opening or closing of bank accounts*
- ✓ *Provide a financial or payment guarantee or any other form of security or collateral exceeding EUR 100K per year*
- ✓ *Payments in advance to suppliers exceeding EUR 100K without receiving bank guarantee as security for that advance payment*
- ✓ *Inability to credit insure customers for new orders exceeding EUR 100K*
- ✓ *Purchasing from supplier that has no adequate product liability (incl. recall) insurance*
- ✓ *Amending or terminating Property Damage Business Interruption, general and product liability and credit insurances*

- ✓ *Amending or concluding a customer agreement where the total contract value exceeds EUR 1 million per year standalone or groupwise*
- ✓ *Amending or concluding an agreement granting more than 2 years exclusivity to customer*
- ✓ *Except for OEM customers: amending or concluding an agreement granting "private label" sales to customer (no own brand name on product and bag)*
- ✓ *Amending or concluding a customer agreement where products or services qualify as dual-use or where the (owner of the) customer is subject to EU, UN or US economic sanctions*
- ✓ *Amending or concluding a supplier agreement where the total contract value exceeds EUR 10 millions per year standalone or groupwise*
- ✓ *Increase the existing raw material coverage commitment with more than 3 months*
- ✓ *Amending or concluding a consultancy agreement/ commitment where the total contract value exceeds EUR 100K per year*
- ✓ *Amending or concluding a supplier or service provider agreement where a potential conflict of interest can arise as mentioned in the Code of Conduct*
- ✓ *Amending or concluding an external agreement relating to real estate and property and exceeding EUR 100K or one year (these agreements include purchase, sale and lease or rent of land and buildings)*
- ✓ *Accepting penalties or indirect damages (including loss of profit) exceeding EUR 100K per year which liability is not covered by insurance*
- ✓ *Start lawsuit at court or court settlements exceeding EUR 100K*
- ✓ *Receipt of claim or proceeding for damages exceeding EUR 100K*
- ✓ *Payment of individual expenses of Managing Directors*

Furthermore, the Managing Director's payment powers must comply with the Company's banking authorization and delegation policy, with dual signatures required based on thresholds and counterparties and he will have to comply with the authorisation chart applying within the Company.

L'associée unique décide et confirme que le contrat de travail existant entre la Société et Monsieur Geoffroy CHOTARD ne sera pas suspendu ni terminé et continuera à s'appliquer notamment pendant la durée de son mandat social de Directeur Général.

The sole shareholder resolves and confirms that the existing employment contract between the Company and Mr Geoffroy CHOTARD will not be suspended or terminated and will continue to apply as it stands, in particular for the duration of his term of office as Managing Director.

L'associée unique décide enfin qu'au titre de son mandat social Monsieur Geoffroy CHOTARD ne percevra pas de rémunération complémentaire.

Lastly, the sole shareholder resolves that Mr Geoffroy CHOTARD will not receive specific additional remuneration

TROISIEME DECISION

THIRD DECISION

L'associée unique, prend acte de la fin du mandat de Monsieur Robert STOUWDAM de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet en date de ce jour en application de l'article 15 des statuts, le nouveau Président n'ayant pas proposé le renouvellement de son mandat.

The sole shareholder acknowledges the end of the term of office of Mr. Robert Stouwdam as Managing Director of the Company with effect from today, pursuant to Article 15 of the Articles of Association, as the new Chairman has not proposed the renewal of his term of office.

QUATRIEME DECISION

FOURTH DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

The sole shareholder gives full powers to the bearer of a copy or an extract of these minutes in order to carry out all legal formalities.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le représentant de l'associé unique et contresigné pour acceptation, par le Président et M. Geoffroy CHOTARD, de leurs fonctions selon les modalités indiquées.

From all of the above, these minutes have been drawn up which, after reading, have been signed by the representative of the sole shareholder and countersigned for acceptance by the President and Mr. Geoffroy CHOTARD of their functions as indicated.

Signé de manière électronique.

Signed by electronic means

La société AALBERTS LYON SARL

Représentée par Arno MONINCX

DocuSigned by:

C103FA7CC12A4C5...

Monsieur Roeland VOERMANS

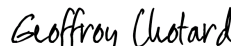
(Pour acceptation des fonctions de Président/ *to accept the office of President*)

DocuSigned by:

39FD1F65DCAF467...

Monsieur Geoffroy CHOTARD

(Pour acceptation des fonctions de Directeur Général/ *to accept the office of Managing Director*)

DocuSigned by:

DBB49E4BED98436...